

ÉDITO



Chères adhérentes, chers adhérents,
Chers amis,

Adopté par l'Assemblée Nationale le 14 avril, le projet de loi Santé a passé une première étape décisive. Il est attendu pour un unique passage au Sénat, en juillet ou en septembre

2015.

Un projet de loi dense et aux mesures couvrant un large spectre qui a fait couler beaucoup d'encre et a mobilisé de nombreux acteurs. L'Unafam a fourni un important travail de plaidoyer dans le cadre de l'élaboration de ce texte.

Pour autant, elle ne relâche pas son attention et suit de très près la reprise des débats à venir en œuvrant auprès du Ministère de la Santé.

Je forme le vœu que ce printemps soit aussi ardent que plein de promesses et de renouveau pour vous et vos proches.

Je souhaite aussi qu'il permette à l'Unafam de faire un pas de plus vers la mission qu'elle s'est fixée : redonner une place aux malades dans la cité et accompagner les proches aidants dans leur combat quotidien et pour la reconnaissance de leur rôle.

Bien amicalement à vous,



Philippe Charrier

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- ▶ Colloque Unafam : « 10 ans de reconnaissance du handicap psychique » **p. 2**
- ▶ Publication des actes « Rencontres CLSM et SISM » **p. 2**
- ▶ Une formation sur la santé mentale destinée aux journalistes **p. 2**
- ▶ Publication des actes du colloque « Que sait-on aujourd'hui sur la schizophrénie ? » **p. 2**

FOCUS

- ▶ Le Guide Ressources Unafam Basse-Normandie plébiscité **p. 3**

VIE DE L'UNAFAM

- ▶ Psycyclette 2015 : arrivée au Sénat ! **p. 3**
- ▶ L'enregistrement du colloque de l'Unafam Charente disponible en téléchargement **p. 3**
- ▶ L'enquête « Avant la schizophrénie » continue **p. 3**
- ▶ Les personnes souffrant de troubles psychiques côté culture **p. 3**

FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

- ▶ L'extension de la durée d'attribution de l'AAH en pratique **p. 4**

AGENDA

- ▶ Ateliers d'entraide Prospect Famille Unafam **p. 4**
- ▶ Colloque Unafam Aquitaine : « Les lois de 2002 : 13 ans après ! » **p. 4**

ACTUALITÉS

COLLOQUE UNAFAM : 10 ANS DE RECONNAISSANCE DU HANDICAP PSYCHIQUE

L'Unafam organise un colloque à l'occasion des 10 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

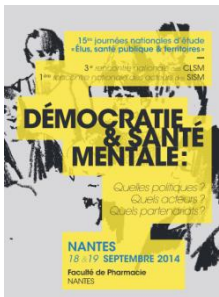
Il se tiendra le **25 juin de 8h30 à 12h30 à l'ASIEM** - 6 Rue Albert de Lapparent, 75007 Paris – Métro Ségur.

Il sera l'occasion de faire le point sur la reconnaissance du handicap psychique tant pour les personnes handicapées psychiques et leurs proches que du point de vue de la société.

Interviendront : Béatrice Borrel (Vice-présidente, Unafam), Martine Bungener (Directeur de recherche, CNRS), le Dr Pascal Cacot (Médecin psychiatre - Directeur, Société parisienne d'aide à la santé mentale), Hélène Davtian (Psychologue - Doctorante, Université de Nanterre), Claude Finkelstein (Présidente, Fnapsy), Patrick Gohet (adjoint au Défenseur des Droits chargé de la lutte contre les discriminations), Virginia Gratien (Doctorante en sciences de l'information et de la communication, Université Nice Sophia Antipolis), Michel Lacan (Administrateur, Unafam) et Roselyne Touroude (Vice-présidente, Unafam).

Le colloque sera suivi de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Unafam à 14h30.

PUBLICATION DES ACTES « RENCONTRES CLSM ET SISM »



L'association Élus, santé publique & territoires vient d'annoncer la parution prochaine des Actes de la **3^{ème} rencontre nationale des CLSM** et de la **1^{ère} rencontre nationale des SISM** co-organisées avec le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale

(CCOMS, Lille, France), le Collectif national des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) et la Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville.

L'Unafam a participé à ces journées qui se sont déroulées à Nantes les 18 et 19 septembre 2014 autour du thème « **Démocratie et santé mentale : Quelles politiques ? Quels acteurs ? Quels partenariats ?** »

Il est d'ores et déjà possible de télécharger les documents via le lien suivant :

http://www.espt.asso.fr/images/1409_actesclsmismsism_nantes_2014-internet.pdf

UNE FORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE DESTINÉE AUX JOURNALISTES



L'actualité le rappelle : 1 personne sur 4 dans le monde souffrira un jour de trouble psychique au cours de sa vie.

C'est sur la base de ce constat que ESJ pro, l'organisme de formation et de conseil auprès des médias, associé à l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, réédite en 2015 la thématique

"Santé mentale, mythes et réalités", les 10, 11 et 12 juin 2015 à Lille.

Certains des intervenants, tous experts de premier plan dans le champ de la santé mentale, accueilleront les participants dans leur propre unité de soins. **L'Unafam interviendra au cours de cette formation et s'en réjouit.**

Cette formation initiée en 2014 constitue une **innovation** de taille pour les **acteurs des médias** et pour l'ensemble des structures œuvrant dans ce domaine, afin que les sujets consacrés aux maladies psychiques et aux personnes qui en souffrent soient traités avec davantage de discernement, notamment de précautions en termes de vocabulaire et de bienveillance vis-à-vis des malades. Cela constitue une perspective encourageante dans le cadre de notre communication auprès de la presse.

Pour accéder au contenu de la formation : <http://esj-pro.fr/la-formation-continue-des-journalistes/thematiques/sante-mentale-mythes-realites/>

PUBLICATION DES ACTES DU COLLOQUE « QUE SAIT-ON AUJOURD'HUI SUR LA SCHIZOPHRÉNIE »



L'association **Schizo ? ...Oui !**, affiliée à l'Unafam, publie les actes et la vidéo du colloque qu'elle a organisé le 3 avril 2013 au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, intitulé « **Que sait-on aujourd'hui sur la schizophrénie** ». L'occasion de rappeler que **10 000 nouveaux diagnostics** sont posés chaque année en France et que la schizophrénie constitue, parmi les maladies psychiques, la **première cause de handicap des jeunes adultes**, et de faire le point sur les avancées concernant cette pathologie.

Pour vous procurer cette publication : <http://www.schizo-oui.com/non-classe/les-actes-du-colloque-%C2%AB-que-sait-on-aujourd%E2%80%99hui-sur-la-schizophrenie-%C2%BB>

FOCUS

LE GUIDE RESSOURCES UNAFAM BASSE-NORMANDIE PLÉBISCITÉ

L'Unafam, à qui l'ARS de Basse-Normandie a attribué le Label Droits des usagers de la Santé 2014, a publié son guide ressource sur les troubles, maladies et handicaps psychiques en Basse-Normandie.

L'Unafam recense dans ce guide les prestations, services, structures, dispositifs, lieux et ressources dans les trois départements de la région Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne) dans le champ de la souffrance psychique (soins, droits, logement, accompagnement, vie sociale, etc.).


Cet ouvrage représente également un excellent outil de communication et de plaidoyer afin de faire connaître l'Unafam et reconnaître la cause qu'elle défend auprès des acteurs régionaux.

Les délégations qui souhaiteraient s'en inspirer peuvent contacter la délégation de la Manche, qui se tient à leur disposition : 50@unafam.org.

Pour télécharger le guide : <http://www.guideresourcesunafambn.org/>

VIE DE L'UNAFAM

PSYCYCLETTE 2015 : ARRIVÉE AU SÉNAT !

 Un nouveau défi pour l'édition 2015 de Psycycllette : **un second parcours** est inauguré cette année entre Abbeville et Paris. Il rejoindra celui partant de Toulouse le 24 juin à Paris. Au total, plus de **200 personnes** vont rouler pour et avec nos proches sur près de **1 000 kilomètres**.

Pour encourager les participants :

Les villes traversées par le parcours Sud (du 17 au 24 juin 2015) : Toulouse, Agen, Bergerac, Angoulême, Poitiers, Tours/Amboise, Orléans, Rambouillet, Paris.

Les villes traversées par le parcours Nord (du 21 au 24 juin 2015) : Abbeville, Amiens, Beauvais, Cergy Le Haut, Paris.

L'arrivée des deux équipes aura lieu le 24 juin à 17h au Sénat à Paris.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi **soutenir Psycycllette en participant au financement d'une partie des frais d'hébergement et de repas des "psycyclistes"** et des accompagnateurs en faisant un don et en invitant votre entourage, vos amis et collègues [sur cette page](#). Un immense merci pour nos valeureux coureurs !

L'ENREGISTREMENT DU COLLOQUE DE L'UNAFAM CHARENTE DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT

Le 12 mars dernier, la délégation Unafam Charente organisait à Angoulême son colloque « **L'Accompagnement dans le Parcours de Soins de la personne en situation de Maladie Psychique** ».

L'enregistrement audio de cette rencontre est disponible jusqu'au 9 mai 2015 inclus en cliquant sur ce lien :

<http://www.partage-fichiers.com/upload/p5seh1kd>.

Pour accéder au programme détaillé : http://www.unafam.org/IMG/pdf/Livret_colloque_Unafam_Angoulême.pdf

L'ENQUÊTE « AVANT LA SCHIZOPHRÉNIE » CONTINUE



Inserm

L'Unafam remercie chaleureusement celles et

ceux d'entre vous qui ont répondu à l'enquête « Avant la schizophrénie » réalisée avec l'Inserm.

Plus vous serez nombreux à y participer, plus l'enquête sera pertinente. Les personnes qui souhaitent encore le faire le peuvent encore le faire *via*

<http://unafam.org/enquete2015>.

LES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES CÔTÉ CULTURE

La valeur des œuvres d'art élaborées par des personnes souffrant de troubles psychiques est de plus en plus reconnue. **La curiosité a laissé place à un réel intérêt esthétique**, le « créateur marginal » à un artiste reconnu comme tel. A travers le processus créateur se dégage **une nouvelle façon de considérer l'auteur, un nouveau regard** que nous souhaitons voir étendu à toutes les personnes concernées, qu'elles soient artistes ou non. L'Unafam a souhaité porter à votre connaissance deux expositions en particulier : l'une consacrée à **Henry Darger**, du 29 mai au 11 octobre au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, (plus d'informations sur <http://www.mam.paris.fr/fr/expositions/exposition-henry-darger>) et l'autre à **Aloïse Corbaz**, « Aloïse Corbaz en constellation », au LaM (Lille Métropole, musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut) jusqu'au 10 mai. Ce dernier musée possède une très riche collection d'art brut, aussi est-il vivement conseillé pour les amateurs de la visiter même en dehors des expositions temporaires. Pour plus d'informations: <http://www.musee-lam.fr/?parent=1>.

L'EXTENSION DE LA DUREE D'ATTRIBUTION DE L'AAH EN PRATIQUE

Question : « Mon fils perçoit l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour deux ans car il a une Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi (RSDAE) et un taux d'incapacité permanente (IPP) inférieur à 80%. Il doit bientôt la renouveler mais un décret vient de paraître, qui le dispenserait de le faire car il allongerait automatiquement la durée de l'AAH. Est bien cela ? »
Mme L., Seine-et-Marne.

Réponse : Le décret entré en vigueur d'avril 2015 concerne en effet les demandeurs et bénéficiaires de l'AAH **ayant un IPP situé entre 50% et 79%**. Ce décret allonge la durée d'attribution de l'AAH sous certaines conditions.

Il introduit dans une **dérogation** stipulant que "la période d'attribution de l'allocation **peut excéder deux ans sans toutefois dépasser cinq ans, à condition que le handicap et la RSDAE [...] ne soient pas susceptibles d'une évolution favorable au cours de la période d'attribution**". La RSDAE s'aligne sur la durée maximale de l'attribution de l'AAH. Il est prévu une **période transitoire** permettant une mise en œuvre immédiate d'une **prorogation de l'AAH pour une durée maximale de 3 ans pour des allocataires ayant un accord d'attribution en cours de validité et antérieur au 5 avril 2015**, ceci sans nouvelle demande de leur part et sur décision motivée de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) apporte cette précision : "la **prorogation** de la durée d'une AAH déjà accordée est **théoriquement possible** pour une décision prise pour deux ans, arrivant à échéance entre le 6 avril 2015 et le deuxième semestre 2017. ». Cette prorogation ne sera **pas applicable aux demandes déjà déposées et en attente de décision**. Ainsi, la prorogation concerne des décisions d'attribution d'AAH **arrivant à échéance à partir de septembre ou novembre 2015**. Il a été recommandé aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) de notifier les prorogations 6 à 8 mois avant la date d'échéance des décisions. En l'absence d'un profil clair des allocataires qui seront concernés par ce dispositif, votre fils devrait faire sa demande de renouvellement de l'AAH dans les délais qui étaient prévus afin de ne pas risquer la suppression des droits.

Isabelle Debiasi Assistante sociale - Unafam Siège

Pour plus d'informations, contactez servicesocial@unafam.org

AGENDA

ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.



Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

Prochains Ateliers :

- Melun (77) : 22, 23 mai et 5, 6 juin
- La Roche-sur-Yon (85) : 29, 30 et 31 mai
- Valence (26) : 30 mai et 6, 13 juin
- Thonon-les-Bains (74) : 30 mai et 6, 13 juin
- Amiens (02) : 5, 6 et 7 juin
- Orléans (45) : 5, 6 et 7 juin

Parole de participante :

« Prospect nous amène à une prise de conscience de la nécessité de changer nous-mêmes, grâce à la participation constructive de chacun dans un groupe très riche en qualités humaines ! ».

COLLOQUE UNAFAM AQUITAINE

« LES LOIS DE 2002, 13 ANS APRÈS ! »

La délégation Aquitaine de l'Unafam organise une journée relative aux droits des usagers en santé dans le cadre de la démarche « Esprit des lois »*. Cette manifestation sera l'occasion de revenir sur l'effectivité des droits des usagers en matière de santé mentale et de handicap psychique depuis les lois de 2002.

Elle se tiendra le **19 juin à partir de 9h30 à l'Athénée Municipal Père Joseph Wresinski – Place Saint Christoly, 33000 Bordeaux**. Le programme détaillé de cette rencontre est disponible ici

<http://www.droitetsante.fr/images/esprit%20des%20lois.pdf>.

*<http://www.ars.aquitaine.sante.fr/Esprit-des-lois-Une-demarch.178940.0.html>